



Syndicat des Producteurs de Miel de France. SPMF

Chambre d'Agriculture du Gers

Chemin de la Caillaouère – B.P. 161 - 32003 AUCH CEDEX

Tél. : 05.62.61.77.95 – Fax 05.62.61.77.28

spmfm@gers-agriculture.org. Web : [//www.apiculture.com/spmf](http://www.apiculture.com/spmf)

Président : Joël Schiro, 2 Impasse du Bois 65350 BOULIN. Tel : 05 62 33 23 53

Portable : 06 09 71 99 18. Fax : 05 62 33 23 83. Mail : jschiro@miel-de-france.com

85 ème assemblée générale du SPMF

jeudi 28, vendredi 29 janvier 2016, BISCARROSSE.

Introduction au débat INTERPROFESSION vendredi 29 janvier 16 heures.

Les discussions sur l'interprofession se sont accélérées en 2015.

Nous avons envoyé plusieurs mails aux adhérents tout au long de l'année et en particulier ces trois derniers jours. Cela permettra de raccourcir ma présentation pour laisser davantage de place aux discussions.

Chacun connaît les échecs précédents de la structuration de notre filière. Au-delà des particularités techniques qui rendent plus difficile le prélèvement d'une cotisation, (il y a une proportion considérable des volumes qui passent en vente directe et donc pas de goulet d'étranglement), il y a deux explications très différentes à ces échecs successifs.

1. L'une qui s'arrête au constat (incontestable au demeurant) sur la multiplicité des structures, le désordre et l'inintelligibilité des points de vue, l'incapacité à présenter la situation et les difficultés de la filière de manière claire, synthétique et intelligible, les querelles permanentes sur la représentativité et j'en passe.
Selon cette première explication, l'impossibilité à créer une interprofession s'explique par l'immaturité et le caractère querelleur des apiculteurs.
Bref, c'est la faute des apiculteurs eux-mêmes.
2. Il y a une autre explication qui est celle partagée au SPMF depuis des décennies :
N'importe qui peut s'intituler apiculteur, n'importe qui peut vendre n'importe quoi sous n'importe quelle appellation sans être inquiet, n'importe qui peut être reçu dans les médias, les ministères et jusqu'à l'Élysée au titre de « représentant des apiculteurs ».
Bref, c'est la faute à l'état et au ministère de l'Agriculture qui crée une discrimination en acceptant, pour cette petite filière, que des gens qui, au mieux ne représentent qu'eux-mêmes, au pire ne sont même pas apiculteurs, parlent en notre nom.

Pour mémoire je tiens à rappeler le contexte et le résultat du procès en déqualification. Cette action en justice a été votée à l'unanimité pendant 10 ans de file par le CA du SPMF avant d'être engagée... Soit très largement plus de 50 personnes. Elle a été déclenchée suite à un vote à la quasi unanimité de l'assemblée générale.

Ce n'est pas la déconfiture d'INTERMIEL qui a été le facteur déclenchant. C'est l'assignation du conseil de la concurrence pour entente sur les prix des 3 syndicats, UNAF, SNA et SPMF. Seuls l'UNAF et le SNA ont été condamnés. Le SPMF a été logiquement acquitté.

Il faut bien admettre que, pour les observateurs extérieurs, comme il est inconcevable d'imaginer plusieurs syndicats pour une si petite filière, tout le monde est mis régulièrement dans le même sac. Quelle que soit la structure qui intervienne dans les médias ou les ministères, elle est présentée et vécue comme « la représentante des apiculteurs ».

C'est sûr que, après une multitude d'audiences, dont cassation, ce procès, on ne l'a pas gagné.

Est-ce que pour autant le tribunal a jugé que la représentativité apicole, où une multitude de faux apiculteurs émargent à certains des sept syndicats au point de représenter 120 à 140 % du public total concerné, était légitime ? (Ceci sans compter les scissions et les annexes qui profitent du désordre pour faire comme s'ils étaient syndicats).

Absolument pas.

Si on veut résumer le raisonnement des juges, ils ont simplement dit que, comme l'UNAF et le SNA étaient reconnus par la FNSEA et le ministère de l'Agriculture, nous nous étions trompés d'adversaires. Nous aurions dû assigner la FNSEA et le ministère.

Depuis, la FNSEA a cessé de reconnaître l'UNAF et le SNA. Il reste à espérer que le ministère en fasse autant ou qu'il trouve un moyen de revenir dans les règles de droit communes à tous les corps de métier. Sinon, il faudra que l'on trouve un cabinet d'avocat au talent comparable à celui de Maître FAU pour faire condamner le ministère.

Si on veut résumer les raisons de l'échec d'INTERMIEL, il suffit de se replonger dans les documents de l'époque : **c'est le refus de la transparence et de l'embryon de la mise en place des signes de qualité qui a provoqué la chute de notre interprofession.**

Lorsqu'on voit aujourd'hui l'ampleur de la fraude au travers des études France Agri Mer, lorsqu'on sait que ces fraudeurs sont nécessairement quelque part dans les organisations composées principalement de faux apiculteurs, on n'est pas surpris de l'échec.

Au lieu de tenir compte des échecs du passé pour la création de la future interprofession, si on refuse encore une fois de tenir compte des propositions du SPMF pour organiser la représentativité selon les règles de base de la transparence, on va recommencer les mêmes erreurs qui vont aboutir au même échec.

Je rappelle aussi que, malgré les difficultés de gouvernance d'INTERMIEL, pour la modique somme de 40 000,00 F soit moins de 7 000,00 €, l'interprofession de l'époque, en convoquant à ses frais tous les laboratoires européens de miel dans une enceinte permettant la traduction simultanée, avait réussi à ouvrir le marché de la lavande à l'exportation et entamé le processus d'harmonisation des analyses de miel.

Nul doute qu'aujourd'hui, au regard des difficultés qui s'annoncent compte-tenu des promesses mais aussi des imperfections de l'analyse RMN, qu'une interprofession du miel serait bienvenue. Il faut régler ces questions techniques en amont avant qu'elles ne viennent causer des dégâts considérables chez les opérateurs de la filière.

En plus des difficultés sur le cheptel, la filière n'a pas besoin d'une campagne médiatique qui pourrait semer la confusion chez les consommateurs à partir de résultats inexacts qui pourraient laisser croire que le miel vendu en grande surface serait adultéré.

Seule une interprofession regroupant l'amont et l'aval aura les moyens et la volonté de mettre en place tous les moyens nécessaires afin d'aboutir le plus vite possible à ce que cette méthode RMN si prometteuse ne produise plus, comme c'est trop souvent le cas jusqu'à présent, des faux positifs qui sèmeront le doute et la confusion tant auprès des consommateurs que des responsables des achats miel de la grande distribution.

Il est inutile de parler dans ma présentation des propositions du SPMF que tout le monde connaît et qu'on peut consulter sur INTERNET.

[SPMF Info Interprofession : Proposition pour une réussite](#)

[SPMF info interprofession : Annexe 2 : quelles sont les valeurs, la ligne syndicale et la philosophie ?](#)

[SPMF info interprofession : Annexe 1 comment est organisée la représentativité.](#)

[SPMF info structuration : L'interprofession, comment ça marche](#)

Le ministre a convoqué à ce sujet une réunion le 1^{er} mars prochain.

Nous sommes les seuls à notre connaissance à avoir produit tout au long de l'année une multitude d'argumentaires détaillés. Nous n'avons reçu aucun retour écrit négatif. Nous venons de faire des propositions à nos partenaires. Nous en ferons d'autres plus affinées.

Sur ces bases ou sur d'autres s'il en existe, puissions-nous d'ici au premier mars faire une proposition commune, constructive et intelligible à pouvoir discuter tous ensemble.

Journée ouverte de l'assemblée générale du SPMF.
BISCARROSSE 29 Janvier 2016.